



DECLARATION LIMINAIRE

**COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES SERVICES DECONCENTRES DES SERVICES
JUDICIAIRES DE LA COUR D'APPEL DE CAEN**

F3SCT ordinaire

07 octobre 2026

Madame la secrétaire générale représentante du premier président,
Mesdames, messieurs,

A peine sortis d'une succession de canicules ayant impacté les personnels du ressort lors de laquelle on a à nouveau pu constater le manque de ventilateurs au sein des bureaux, le froid hivernal qui se profile et les incertitudes sur la capacité des chaudières à redémarrer dans plusieurs juridictions du ressort inquiètent les personnels sur le confort thermique minimal pour permettre une activité acceptable malgré un mode déjà dégradé.

Rappelons que l'UNSA SJ avait proposé la constitution d'un parc de convecteurs électriques stocké à la cour d'appel et dispatchés au fil des dysfonctionnements pour pallier ces pannes devenues beaucoup trop fréquentes.

Proposition restée malheureusement sans suite à ce jour.

Autre sujet brûlant en ces temps de crise des carburants, la mise en place du télétravail est une demande forte des personnels qui pour certains se trouvent dans des situations économiquement intenable.

Si la Cour d'Appel et le SAR ont fait un travail admirable en rappelant les recommandations ministérielles, de trop nombreuses juridictions freinent la mise en place du télétravail et refusent de modifier l'organisation du travail, parfois en allant même à l'encontre des préconisations des médecins du travail.

L'UNSA SJ a toujours été en pointe sur cette question et demande à ce qu'aucun obstacle soit mis à ce dispositif, notamment au travers des chartes des temps des établissements.

Enfin, il est à nouveau nécessaire pour nous d'alerter sur l'inquiétude des personnels du TJ de Lisieux, que nous avons visités ce lundi, et qui sont laissés dans l'incertitude du retour de leur directrice de greffe.

L'UNSA SJ implore l'administration de trouver une solution pérenne pour sécuriser les personnels de greffe et ne pas permettre le renouvellement des faits dont ils ont été victimes.

Notre organisation, dont le mot d'ordre est de défendre ceux qui font tenir la justice, demande qu'au-delà d'une écoute attentive, des actions concrètes soient mises en place pour offrir, enfin, un cadre de travail acceptable.